

**DEMANDE D'INTERVENTION DU FONDS SOCIAL
DE L'ASBL CAPMEUSE****Signalétique de l'entreprise**

Cachet de l'entreprise	
Adresse	
Cp - Localité	
Numéro de téléphone	
Numéro de Gsm	
Adresse e-mail	

Signalétique du travailleur attributaire

Nom	
Prénom	
Adresse du domicile	
Cp - Localité	
Numéro de téléphone	
Numéro de Gsm	
Lieu et date de naissance	
Adresse e-mail	
Fonction	
Date d'entrée	
Date de sortie	
N° de compte bancaire IBAN	
BIC	

Article 1

- a) Des travailleurs liés par un contrat de travail ouvrier, dont l'entreprise est située dans la province de Namur et relevant de la cp111
- b) Des travailleurs prépensionnés par une entreprise relevant de la cp111 située dans la Province de Namur
- c) Des travailleurs :
- licenciés pour raison économique et /ou technique,
 - licenciés à la suite d'une faillite de l'employeur
 - dont le contrat a pris fin pour raison de force majeure médicale
 - dont le contrat à durée déterminée a pris fin à condition qu'il compte au moins 12 mois cumulés d'occupation
- d) Des travailleurs intérimaires occupés pendant 3 mois consécutifs ayant quitté volontairement le secteur cp 111
- e) Des travailleurs sous statut ouvrier « pension légale/pension anticipée » d'une entreprise relevant de la cp 111 située dans la Province de Namur et ce pendant une période de 24 mois débutant le 1^{er} du mois au cours duquel pension/pension anticipée a débuté

Veuillez joindre attestation chômeur ou d'invalidité depuis la fin du contrat

**Signalétique du conjoint ou cohabitant de fait depuis au moins 6 mois
(si concerné)**

Nom	
Prénoms	
Lieu et date de naissance	

**Signalétique des enfants à charge ou vivants sous le même toit
(si concernés)**

Nom	Prénoms	Lieu et date de naissance

I. Événements à la base de la demande	
I.1 Malade ou accident de la vie privée	
Nature de la maladie ou de l'accident (joindre un certificat médical circonstancié ou un rapport médical)	
Date de début	
Autres renseignements	
I.2 Décès	
Date de décès	
Autres renseignements : joindre attestation de décès et lien de parenté (composition de famille)	
I.3 Catastrophes (incendie, inondation, explosion, etc) rendant l'habitation principale inhabitable	
Nature	
Date	
Y aura-t-il intervention du Fonds des Calamités ?	
Autres renseignements : (ex.: attestation pompiers, photos des lieux, etc...)	
I.4 Frais dentaires	
Date	
I.5 Frais d'orthodontie (enfant 18 ans max.)	
Date	
I.6 Frais de verres optiques	
Date	
I.7 Frais de prothèses auditives	
Date	
I.8 Frais de semelles orthopédiques	
Date	
I.9 Frais tout accessoire ou cosmétique liés à une maladie grave	
Date	

<u>I.10 Frais de Procréation Médicalement assistée (PMA)</u>	
Date	
<u>I.11 Frais d'implants oculaires (cornée)</u>	
Date	
<u>I.12 Frais de déplacement prestataires</u>	
Date	

II. Bénéficiaire(s) concerné(s)	
II.1 Travailleur	☐
II.2 Conjoint	☐
II.3 Enfant(s) à charge	☐

III. Conséquences	
III.1. <u>Intervention chirurgicales grave et/ou coûteuse</u>	☐
III.2. <u>Transplantation et/ou prélèvement d'organes</u>	☐
III.3. <u>Traitements médicaux coûteux s'étalant sur une période minimum de 3 mois</u>	☐
III.4. <u>produits pharmaceutiques onéreux classés et reconnus par l'INAMI</u>	☐
III.5. <u>Dépenses exceptionnelles suite au décès</u>	☐
III.6. <u>Frais d'hébergement provisoire, perte de mobilier personnel et d'effets personnels indispensables</u>	☐

IV. Documents en annexe	
- certificat médical circonstancié ou rapport médical prouvant la gravité de l'affection, adressé éventuellement sous pli confidentiel à l'attention du Docteur De Meulemeester à CAPMEUSE.	☐

- factures originales si possible, effet rétroactif maximum 18 mois entre la demande d'intervention et la date facture, sauf pour les dossiers présentés et mis en continuation.	☐
- frais pharmaceutiques (joindre attestations nominatives Mod. BVAC) et frais médicaux généraux (joindre relevé mutuelle) se rapportant à l'affection.	☐
- attestations des montants versés par les mutuelles et/ou compagnies d'assurance et/ou autres organismes si ces organismes n'ont pas complété les bordereaux cités ci-dessus.	☐
- preuve de non-intervention des mutuelles, compagnies d'assurance, caisse d'entraide des entreprises ou autres organismes	☐

V. Déclaration du travailleur attributaire et du bénéficiaire

Par la présente, je déclare bénéficiaire de l'intervention d'une assurance personnelle ou d'entreprise

Oui ☐

(joindre détail intervention)

Non ☐

Je m'engage, en outre, à vous avertir de toute intervention qui serait octroyée par un C.P.A.S., une caisse d'entraide, une compagnie d'assurances ou de tout autre organisme similaire pour les événements relatifs à ma demande d'intervention auprès de CAPMEUSE.

Fait à _____, le _____

(signature)

Dans l'exercice de ses activités CAPMEUSE traite diverses données, tant des données commerciales qu'à caractère personnel. La présente politique porte sur le traitement de données à caractère personnel par CAPMEUSE. Les données à caractère personnel de diverses catégories de personnes identifiables sont traitées, par exemple les travailleurs, les clients et les fournisseurs, les cotisants.

Lorsque CAPMEUSE traite les données à caractère personnel, elle tient toujours soigneusement compte de leur protection.

Le règlement applicable en matière de protection des données impose des obligations à CAPMEUSE concernant la façon dont elle doit traiter les données. De plus, la réglementation prévoit des droits pour les personnes dont les données sont traitées, pour qu'elles aient plus de contrôle sur leurs données à caractère personnel.

La présente politique donne un aperçu des obligations générales que l'entreprise et ses travailleurs se doivent de respecter dans le cadre de la réglementation en matière de protection des données. Le respect de la présente politique est important pour les motifs suivants :

- le respect de la réglementation en matière de protection des données est une obligation légale. Le non-respect de ces devoirs peut générer une responsabilité, des sanctions et des amendes.
- Le respect de la réglementation en matière de protection des données débouche sur un traitement plus correct et efficace des données à caractère personnel.
- Le respect de la réglementation en matière de protection des données forme la base d'une relation de confiance entre CAPMEUSE et ses relations d'affaires, et ses travailleurs.

Durée de conservation des données à caractère personnel

L'organisation ne conservera pas vos données à caractère personnels plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour la finalité spécifique pour laquelle elles sont collectées. Au terme de la durée ultime de conservation, l'organisation supprimera les données à caractère personnel. L'organisation peut conserver les données à caractère personnel pendant une plus longue période à des fins de gestion des litiges, d'étude ou d'archivage.

Quels sont vos droits ?

Conformément aux exigences du RGPD, vous avez le droit de nous contacter pour :

- ✓ Accéder, rectifier ou effacer vos données personnelles.
- ✓ Restreindre ou vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Consentement

Dans le cadre du traitement de la protection des données,

- ☐ Je donne mon consentement
- ☐ Je ne donne pas mon consentement

Nom + prénom:

Signature :